

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :  
DGA des Politiques Municipales :  
DGA des Moyens généraux :  
DGST :  
Service des Ressources Humaines :  
Service des Marchés Publics :  
Classeur 3<sup>ème</sup> :  
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 27 août 2014**

**L'an deux mille quatorze**

**Le trois septembre à dix-sept heures**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation et sous la présidence de :**

**Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir : Yves ZUMSTEIN (pouvoir à Monsieur le Maire)**

**EXCUSES : Denis DEJARDIN**

**ABSENTS : Rémi PAUVROS (à compter de la question n° 12)**

**Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 19 : Accueil de Loisirs Permanent 2014-2015 - Modification de l'organisation et du lieu d'implantation**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Permanent est un ALSH maternel qui a une capacité d'accueil qui s'élève à 40 places, il concerne les enfants scolarisés et âgés de 3 à 6 ans. Il est implanté dans les locaux de l'école maternelle Jean Mabuse et fonctionne les mercredis de 13h30 à 17h et pendant les petites vacances scolaires, de 9h à 17h.

Il apparaît que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires l'année dernière, les familles maubeugeoises rencontrent un problème de garde le mercredi après-midi pour leurs enfants âgés de plus de 6 ans.

De façon à apporter une solution à l'ensemble des familles, il est proposé d'étendre la tranche d'âge des enfants accueillis à ceux âgés de 3 à 11 ans.

Il apparaît également, que les familles actuellement concernées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Permanent, ne résident pas le quartier d'implantation, alors qu'une demande importante est constatée sur le quartier de l'Épinette. C'est pourquoi, il est proposé d'implanter l'Accueil de Loisirs dans les locaux de l'école maternelle Blanche Neige, ainsi les enfants pourront accéder aux infrastructures du quartier : piscine, gymnases, stade, tout en étant à proximité de la crèche municipale « Pirouette ».

Le Conseil Municipal a délibéré en date du 27 juin 2013 sur la participation financière demandée aux familles des enfants qui fréquentent l'Accueil de Loisirs permanent,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la participation, reprise ci-dessous :

<b>Tarifs par jour pendant les petites vacances scolaires</b>					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300<ou<=500	M3 : Quotient familial 500<ou<=800	M4 : Quotient familial 800<ou<=1300	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	<b>3€</b>	<b>3.5€</b>	<b>4€</b>	<b>5€</b>	<b>5.5€</b>
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €			Quotient familial > 600 €	
	<b>8.5 €</b>			<b>9€</b>	
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €			Quotient familial > 600 €	
	<b>9.5 €</b>			<b>10€</b>	

<b>Tarifs par ½ journée</b>					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300<ou<=500	M3 : Quotient familial 500<ou<=800	M4 : Quotient familial 800<ou<=1300	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	<b>0,4€</b>	<b>0.5€</b>	<b>0,6€</b>	<b>0,7€</b>	<b>0,8€</b>
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €			Quotient familial > 600 €	
	<b>1,4 €</b>			<b>1,5€</b>	
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €			Quotient familial > 600 €	
	<b>1,9€</b>			<b>2€</b>	

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le maintien de la participation reprise ci-après :

<b>• Tarifs par jour pendant les petites vacances scolaires</b>					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300<ou<=500	M3 : Quotient familial 500<ou<=800	M4 : Quotient familial 800<ou<=1300	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	<b>3€</b>	<b>3.5€</b>	<b>4€</b>	<b>5€</b>	<b>5.5€</b>
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	<b>8.5 €</b>		<b>9€</b>		
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	<b>9.5 €</b>		<b>10€</b>		

<b>Tarifs par ½ journée</b>					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300<ou<=500	M3 : Quotient familial 500<ou<=800	M4 : Quotient familial 800<ou<=1300	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	<b>0,4€</b>	<b>0.5€</b>	<b>0,6€</b>	<b>0,7€</b>	<b>0,8€</b>
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	<b>1,4 €</b>		<b>1,5€</b>		
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	<b>1,9€</b>		<b>2€</b>		

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**